Image not found or type unknown

Evolution du statut juridique

Par **chico29**, le **13/01/2013** à **16:01**

Bonjour,

Je me lance sur ce forum bien utile !

J'organise des évènements privés depuis quelques années en tant qu'autoentrepreneur, je mets en relation les prestataires (traiteurs, artistes, etc.) avec les clients, je suis apporteur d'affaire pour les uns, chargé de projet et coordonnateur le jour de l'évènement pour les autres.

J'ai été contacté par un propriétaire d'une maison qui souhaite me confier sa propriété pour y accueillir des évènements : je me chargerais de la prospection, de la location et de l'organisation des évènements.
Dans ce cas, le propriétaire me facture la location, et je marge sur les clients.

Que me conseillez-vous : je garde l'autoentreprise pour mon fonctionnement habituel + création d'une structure tierce pour la location de la villa ? Ou je ferme l'autoentreprise et j'en profite pour créer une structure plus sécurisante (en terme de responsabilité), notamment en cas d'impayés ou de casse... (SARL, EURL, EIRL ?) ? Autre suggestion ? Voyez-vous un risque particulier ?

En outre, savez-vous s'il faut une licence spéciale (de type agence immobilière ?) pour faire de la location évènementielle de bien immobiliers ? Où dois-je me renseigner ?

C'est une opportunité intéressante, mais je souhaite me sécuriser également...

Merci pour vos avis et/ou conseils !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés